- - - - -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- - - - -

CABINET DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

- - - - -

N° II /PR/CAB/MI.

DECRET DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N° 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministre étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=

ARTICLE 1er.- M. AHODEHON Joseph, Commis des S.A.F.C., actuellement en service à la Direction des Travaux Publics à COTONOU est nommé Adjoint au Sous-Préfet de SAVALOU et chargé de l'Arrondissement de BANTE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de notification sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA SECURITE.

M. AROUNA.

H. MAGA.

AMPLIATIONS :

CHRONO	1	MFP	2
JORD	1	DP	2
PRESIDENCE	15	INTERESSE	1
MI.	5	INFO/RADIO	2
TRESOR	1	Ar. BANTE	1
CF	1	S/P/ SAVALOU	1
CD	1	MTPTT	1
		ARCHIVES	2